



Durée d'exigibilité d'une facture

Par **Sev**, le **07/03/2010** à **23:25**

Bonjour,
En juin 2008, on a acheté un portail (environ 4500 €) qu'on a payé en 4 fois sur 4 mois (4 chèques remis à l'installation).
Peu de temps avant l'installation mon mari a rajouté un Vidéophone à 850 € que nous avons omis de payer le jour de l'installation en plus des 4500 €.
L'entreprise ne nous a rien demandé jusqu'à la semaine dernière (début mars) où nous avons reçu une relance et un message nous menaçant de contentieux.
Que pouvons-nous faire ?
Merci pour votre réponse,

Par **Tisuisse**, le **08/03/2010** à **07:44**

Bonjour,
Il n'y a pas prescription, à l'heure actuelle, du supplément de facture, supplément correspondant à un équipement non prévu à l'origine et demandé par vous. Il convient donc de régler rapidement l'installateur si vous ne souhaitez pas que votre affaire, toute simple au départ, ne se complique devant un juge.